

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 2 JUILLET 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 28 JUIN 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière sont également présents.

ABSENT : Madame la conseillère T. Stainforth.

Monsieur le maire fait mention de la nouvelle carte produite par le gouvernement concernant les zones inondables, suite aux inondations qui ont eu lieu à travers le Québec en 2017 et 2019. Le maire fait également mention que la Ville a envoyé une lettre, au ministère, leur indiquant que la Ville de Pointe-Claire ne devrait pas faire partie des zones concernées. De plus le maire indique que plusieurs villes sur l'île de Montréal demandent d'être retirées de cette carte.

2019-430 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retraits des items 10.15 à 10.18, inclusivement, ainsi que l'item 10.22.

2019-431 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-56-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- PC-2775-56-PD1 : Règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l'est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus).

2019-432 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-58-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- PC-2775-58-PD1 : Règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».

2019-433 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION TENUE LE 29 MAI 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 29 mai 2019.

2019-434 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Marcel Montpetit :

- Période de questions.

Monsieur Daniel Montpetit :

- Le tracteur que la Ville a perdu suite à l'accident sur le lac Saint-Louis.

Madame Marylise Dubois :

- 10, avenue Hornell.

Mrs. Sheila Tustin :

- Utilisation unique des sacs en plastique ;
- Demande que la Ville règle.

Une pétition est déposée.

Madame Susan Weaver :

- Comité de l'environnement ;
- Espaces verts versus la grandeur permise des entrées charretières.

Madame Colette Legault :

- Chemin d'accès, dans le parc Bourgeau, pour les autobus.

Monsieur Stéphane Licari :

- Réunion du 13 juin 2019 avec la commission scolaire ;
- Travaux d'archéologie.

Madame Barbara Fowler :

- Lumières Village Valois.

Madame Linda De Witt :

- Procédures à suivre dans une demande de dérogation mineure.
- Trajet d'autobus dans le parc Bourgeau.

Monsieur Normand Lapointe :

- Item 10.31 de l'ordre du jour du 11 juin 2019 (procédures non-suivies).

Madame Andréanne Guay :

- Les condominiums sur le boulevard Hymus, lesquels pourraient occasionner du trafic ;
- Est-ce que « Soltron » fera une consultation publique ?

Madame Geneviève Lussier :

- Bacs de composte ;
- Piste cyclable sur l'avenue Donegani ;
- Arbres fruitiers au long de la piste cyclable sur l'avenue Donegani ;
- Fonctionnement du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Monsieur Charles Desrochers :

- Parc Bourgeau : quels sont les plans ?

Madame Joan Dyer :

- Plan particulier d'urbanisme (PPU) du Village ;
- Parc Bourgeau.

Madame Aileen Dyer :

- 90-96, avenue Donegani.

Madame Marylise Dubois :

- Période de questions.

Monsieur Murray Levine :

- Demande une résolution pour que les candidats lors des élections soient soumis à des tests QI ;
- Vélo Québec ;
- Dons aux organismes de charité.

2019-435

ADOPTION – RÈGLEMENT VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR FAVORISER LE SOUTIEN DES PERSONNES AGÉES DE 65 ANS ET PLUS

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un règlement visant à accorder une subvention pour favoriser le soutien des personnes âgées de 65 ans et plus.

2019-436

ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE N32 (À L'EST DU BOULEVARD DES SOURCES, AU SUD DU BOULEVARD HYMUS)

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l'est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus).

2019-437 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIVEMENT AUX ENSEIGNES IDENTIFIANT LE CENTRE COMMERCIAL « FAIRVIEW POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux enseignes identifiant le centre commercial « Fairview Pointe-Claire ».

2019-438 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LA LOCALISATION ET LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MAXIMAL AUTORISÉ D'UN USAGE « RESTAURANT » DANS LA ZONE C8 (MÉGA-CENTRE DES SOURCES)

Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources).

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-439 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LA LOCALISATION ET LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MAXIMAL AUTORISÉ D'UN USAGE « RESTAURANT » DANS LA ZONE C8 (MÉGA-CENTRE DES SOURCES)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources).

2019-440 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE SOUSTRAIRE LES BÂTIMENTS TEMPORAIRES DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PLANS ET RELATIVEMENT AUX CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU MÉGA-CENTRE DES SOURCES

Monsieur le conseiller Cowan dépose un projet de Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de soustraire les bâtiments temporaires de la procédure d'approbation des plans et relativement aux critères spécifiques au Méga-Centre des Sources.

Monsieur le conseiller Cowan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-441 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE SOUSTRAIRE LES BÂTIMENTS TEMPORAIRES DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PLANS ET RELATIVEMENT AUX CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU MÉGA-CENTRE DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de soustraire les bâtiments temporaires de la procédure d'approbation des plans et relativement aux critères spécifiques au Méga-Centre des Sources.

2019-442 RENVOI AU COMITÉ DE DÉMOLITION – DOSSIER CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 10, AVENUE HORNELL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE renvoyer le dossier concernant la propriété sise au 10, avenue Hornell, au comité de démolition.

2019-443 APPROBATION – PIIA – 28, AVENUE HILLSIDE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 28, avenue Hillside, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 mars 2019, le 8 avril 2019 et les 21 et 28 mai 2019 :

- Échantillons_2019-03-25 ;
- Évaluation Arboricole_28 Hillside_arboriculture__08-04-2019 ;
- Perspectives_2019-05-21 ;
- Plans_2019-05-28 ;

et ce, relativement à la rénovation de la maison et à l'ajout d'une rallonge au côté et à l'arrière de la maison, au 28, avenue Hillside, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 910 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et dans la période prescrite.

2019-444

APPROBATION – PIIA – 14, AVENUE KILLARNEY GARDENS

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 14, avenue Killarney Gardens, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 27 et 30 mai 2019 :

- Échantillon_2019-05-27 ;
- Implantation et Élévations_2019-05-30 ;

et ce, relativement au remplacement du toit plat existant par un toit de métal en pente et à la rallonge du toit proposé afin de créer un porche couvert, au 14, avenue Killarney Gardens, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et dans la période prescrite.

2019-445

APPROBATION – PIIA – 117, AVENUE WINDWARD CRESCENT

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 117, avenue Windward Crescent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 3, 4 et 7 juin 2019 :

RÉSOLU :

- Échantillons_2019-06-03 ;
- Échantillons_2019-06-07;
- P Lan complets_ Rev 02 2019-06-04 ;

et ce, relativement à l'ajout d'une extension à l'arrière de la maison, au remplacement du revêtement horizontal et des fenêtres, au 117, avenue Windward Crescent, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et dans la période prescrite.

2019-446

APPROBATION – PIIA – 120, AVENUE DIEPPE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 120, avenue Dieppe, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 3 et 5 juin 2019 :

RÉSOLU :

- Implantation_2019-06-03 ;
- Plan cour avant_espace vert_2019-06-05 ;

et ce, relativement aux travaux d'aménagement paysager des marges avant et à l'agrandissement de l'entrée charretière à 6,1 m (20 pi), au 120, avenue Dieppe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et dans la période prescrite.

2019-447

APPROBATION – PIIA – 265, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 265, boulevard Hymus, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 28 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE des plans modifiés ont été soumis, tel que requit par le service d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les document suivants reçus au service d'urbanisme le 3 décembre 2018 et le 5 mars 2019 :

RÉSOLU :

- Document pour consultation_265Hymus_2019-03-05 ;
- NoteUrbanisme_265 Hymus_arboriculture_03-12-2018 ;

et ce, relativement à la démolition de la bâtisse industrielle et à la construction d'une nouvelle bâtisse multifamiliale de neuf (9) étages, au 265, boulevard Hymus, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 360 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et dans la période prescrite.

2019-448 APPROBATION – PIIA – 109, AVENUE DE BRESLAY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 109, avenue de Breslay, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de constructions, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 21 mai 2019 et le 4 juin 2019 :

- Échantillons-109 de Breslay_2019-05-21 ;
- Plan d'insertion_2019-05-21 ;
- Plans_Rev 2_2019-06-04 ;

et ce, relativement à l'ajout d'une rallonge deux (2) étages à l'arrière de la maison, la construction d'une véranda couverte à l'avant et à la rénovation entière de l'enveloppe extérieure, incluant le revêtement, les fenêtres, les portes et le toit, au 109, avenue de Breslay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et dans la période prescrite.

2019-449 RETRAIT – PIIA – 90, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

Le sujet relatif à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la démolition du chalet existant et bâtiments accessoires et à la construction d'un nouveau chalet, incluant l'ajout d'un nouveau stationnement et à l'aménagement paysager, au 90, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2019-450 RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 36, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

Le sujet relatif à l'octroi d'une demande de dérogation mineure, pour permettre au 36, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, la construction d'une terrasse à 1,2m (4pi) de la limite latérale ouest, au lieu de la distance minimale requise de 7,5m (24,6pi), est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2019-451 RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 61, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

Le sujet relatif à l'octroi d'une demande de dérogation mineure, pour permettre au 61, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, une entrée charretière en forme de « U » dont la largeur combinée des deux accès de 8,7m (28,5pi) excède la largeur autorisée de 6,1m (20pi), est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

- 2019-452** RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 198, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE
- Le sujet relatif à l’octroi d’une demande de dérogation mineure, pour permettre au 198, chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore, la construction d’un bâtiment avec un empiètement de 88,1m² (948,3pi²) dans la rive, là où ce n’est pas permis, est retiré de l’ordre du jour de la présente séance.
- 2019-453** OCTROI PARTIEL –DÉROGATION MINEURE – 90-96, AVENUE DONEGANI
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D’octroyer la demande de dérogation mineure pour permettre au 90-96, avenue Donegani, une enseigne murale située à 7,92m (26pi) au-dessus du niveau du centre de la rue plutôt que le maximum autorisé de 5m (16,4pi) ;
- DE refuser d’octroyer la demande de dérogation mineure pour permettre au 90-96, avenue Donegani, une enseigne illuminée de l’intérieur dans un secteur où ce type d’enseigne est prohibé.
- 2019-454** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 191, AVENUE LABROSSE
- Madame Tracy McBean s’adresse au conseil quant au type de conteneur.*
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D’octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 191, avenue Labrosse :
- a) L’installation d’un conteneur d’entreposage extérieur, en marge avant, dans une zone et à un endroit où cela n’est pas normalement autorisé ;
- b) L’installation de revêtement métallique pré-peint (matériau de classe ‘B’) comme parement à un mur écran faisant partie de la façade avant d’un bâtiment, au lieu d’un matériau de classe ‘A’.
- 2019-455** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 500, BOULEVARD SAINT-JEAN
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D’octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 500, boulevard Saint-Jean, un bâtiment existant avec une marge de recul avant de 0m au lieu de 12m (39,4pi).
- 2019-456** RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 12, AVENUE STEWART
- Le sujet relatif à l’octroi d’une demande de dérogation mineure, pour permettre au 12, avenue Stewart, l’empiètement de 105cm (42po) des marches d’escaliers dans la marge latérale est, là où un empiètement n’est pas autorisé, est retiré de l’ordre du jour de la présente séance.
- 2019-457** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 116, AVENUE WINDCREST
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D’octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 116, avenue Windcrest, un agrandissement avec une marge de recul latérale nord de 1,5m (4,92pi) plutôt que la marge de recul latérale minimale requise de 2m (6,56pi).

2019-458 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 987, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 987, boulevard Saint-Jean :

- a) Une enseigne murale du côté du boulevard Saint-Jean située au deuxième étage, sur une façade qui n'est pas là où se trouve l'entrée principale de l'établissement et bien que cette entrée soit partagée avec un autre établissement;
- b) Une enseigne murale du côté de l'avenue Labrosse située sur un mur qui n'est pas une façade de l'établissement.

2019-459 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 18 MAI 2019 AU 17 JUIN 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 18 MAI 2019 AU 17 JUIN 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 18 mai 2019 au 17 juin 2019 et le registre des chèques pour la période du 18 mai 2019 au 17 juin 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-460 AUTORISATION – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES DE POSTES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS À DES RÉSERVES POUR LESQUELS LES PROJETS, TRAVAUX OU ACHATS D'ÉQUIPEMENT SONT COMPLÉTÉS OU ANNULÉS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser le transfert, en faveur de deux (2) postes de réserves déjà existants, pour lesquels les projets, travaux ou achats d'équipement sont complétés ou annulés, de certains montants totalisant la somme de 239 852,71\$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles à transférer », sous la rubrique « Postes liés à des réserves », et figurant à l'annexe 1 du document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 19-315-13597.

2019-461 APPROPRIATION – SOMME POUR LES PROJETS ADDITIONNELS DE FLORICULTURE DANS LES VILLAGES POINTE-CLAIRE ET VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approprier, via un amendement budgétaire provenant d'un budget, appartenant au Directeur Général prévu pour les éventualités, la somme de 48 800,00 \$, pour la mise en place des projets de floriculture dans les Villages Pointe-Claire et Valois.

2019-462 DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE désigner madame la conseillère Stainforth à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2019.

2019-463

ADOPTION – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 10 000 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 000 000 \$ qui sera réalisé le 24 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
PC-2836	3 000 000 \$
PC-2851	2 500 000 \$
PC-2874	1 500 000 \$
PC-2875	1 438 710 \$
PC-2875	1 061 290 \$
PC-2876	500 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros PC-2836, PC-2851, PC-2874, PC-2875 et PC-2876, la Ville de Pointe Claire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

RÉSOLU :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 juillet 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de « Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) » et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 01201
2800, BOUL ST-CHARLES
KIRKLAND, QC
H9H 3B6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire trésorier. La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros PC-2836, PC-2851, PC-2874, PC-2875 et PC-2876 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2019-464 ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – 53^{ième} COLLECTE DE FONDS « JOURNÉE FÈVES AU LARD » ORGANISÉE PAR L'ORGANISME « FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 910 \$, pour la 53^{ième} collecte de fonds « Journée fèves au lard » organisée par l'organisme « Fraternité des policiers et policières de Montréal » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13510, émis le 12 juin 2019.

2019-465 ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – « ASSOCIATION DE FOOTBALL SUNNYBROOKE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 250 \$ à l'« Association de football Sunnybrooke » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2019-466 AUTORISATION – PARTICIPATIONS – TOURNOI DE GOLF, AU BÉNÉFICE DE L'HÔPITAL SHRINERS POUR ENFANTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Belvedere, madame la conseillère Thorstad-Cullen et messieurs les conseillers Bissonnette et Stork, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf, au bénéfice de l'Hôpital Shriners pour enfants, qui aura lieu le 5 août 2019 au « Club de golf Elm Ridge and Country » à l'Île-Bizard ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13502, émis le 4 juin 2019.

2019-467 AUTORISATION – PARTICIPATIONS – 20^{ième} CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL OFFERTE PAR L'« ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur Gilles Girouard, directeur par intérim – Service de culture, sports, loisirs et développement communautaire et madame Patricia Strati, planificatrice – Récréation, développement communautaire et événements, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 20^{ième} conférence annuelle du loisir municipal offerte par l'« Association québécoise du loisir municipal » les 2 et 3 octobre 2019 à Laval ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-10-313.

2019-468 AUTORISATION – PARTICIPATION – TOURNOI DE GOLF ANNUEL « KEN REED », AU BÉNÉFICE DE LA « MISSION OLD BREWERY »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser monsieur le conseiller Webb à représenter la Ville de Pointe-Claire au 16^{ième} tournoi de golf annuel « Ken Reed », au bénéfice de la « Mission Old Brewery » le 5 août 2019 au club de golf de Beaconsfield ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13576, émis le 20 juin 2019.

2019-469 APPROBATION – ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC « LE WELLESLEY INC. », RELATIVEMENT AU LOT 2 526 226

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et « Le Wellesley Inc. » concernant une partie du lot 2 526 226 (230, boulevard Hymus), afin d'y installer un mur de soutènement, le tout suivant les termes et conditions apparaissant au projet d'acte annexé en pièce-jointe au dossier décisionnel 18-141-13482 et dans la mesure où la Ville se déclare satisfaite que les conditions indiquées à la section « Description » dudit dossier décisionnel ont été remplies ;

D'autoriser en conséquence le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière ou, en son absence, l'assistante greffière, à signer cet acte pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire dans la mesure où il est substantiellement conforme à ce qui précède.

2019-470 CONFIRMATION – ADHÉSION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
AU REGROUPEMENT « CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU
QUÉBEC (CSPQ) » – LOCATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
QUE la Ville de Pointe-Claire confirme son adhésion au
regroupement du « Centre de services partagés du Québec
(CSPQ) » n°999108893 pour la location de véhicules automobiles
pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2022 ;

QUE la Ville de Pointe-Claire confie au « Centre des services
partagés du Québec (CSPQ) » le processus menant à l'adjudication
de contrats d'achats regroupés pour la location de véhicules
automobiles nécessaires à ses activités ;

QUE la Ville de Pointe-Claire consent à ce que le « Centre des
services partagés du Québec (CSPQ) » exécute la présente entente;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à compléter la fiche
d'engagement et de la transmettre au « Centre des services partagés
du Québec (CSPQ) », dans les délais fixés, afin de faire connaître
une estimation des quantités annuelles dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Pointe-Claire estime ses besoins en location de
véhicules automobiles pour la durée du contrat de deux (2) ans à
environ 140 000 \$;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à respecter les termes et
conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement
avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Ville de Pointe-Claire reconnaît que, selon leur politique
administrative, le « Centre des services partagés du Québec
(CSPQ) » percevra directement auprès des fournisseurs-
adjudicataires un frais de gestion établi à 1 % qui sera inclus dans
les prix de location.

2019-471 REJET DE SOUMISSIONS – RÉALISATION DE PROJETS DE
STABILISATION DES BERGES

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été lancé entre le 10 avril
2019 et le 5 juin 2019 pour la fourniture de services professionnels
pour la réalisation de projets de stabilisation des berges;

ATTENDU QUE trois (3) firmes ont présenté des soumissions pour
ce projet ;

ATTENDU QUE deux (2) de ces soumissions sont non conformes
puisqu'elles ne respectent pas l'article 14 du Règlement sur la
gestion contractuelle de la Ville ;

ATTENDU QUE la troisième de ces soumissions excède largement
le montant prévu pour la réalisation de ce mandat ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE rejeter les trois (3) soumission reçues dans le cadre de l'appel
d'offres GP1914-17065 et d'autoriser le lancement, au moment jugé
opportun, d'un nouvel appel d'offres révisé.

2019-472 REJET DE SOUMISSIONS – LA RÉPARATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASE-BALL DU PARC CEDAR PARK HEIGHTS

ATTENDU QU'UN appel d'offres au public a été lancé entre le 18 avril 2019 et le 17 mai 2019 pour la répartition et réaménagement du terrain de balle-molle du parc Cedar Park Heights ;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont présenté des soumissions pour ce projet ;

ATTENDU QUE les prix reçus excèdent largement le montant estimé pour la réalisation de ces travaux ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE rejeter les deux (2) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres GP1917-18184A et d'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2019-473 RENOUVELLEMENT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CHARGEUR SUR ROUES NEUF DE 3,5 VERGES CUBES AVEC UN MOTEUR NEUF DU FABRICANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE se prévaloir des options prévues en faveur de la Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels employés lors de l'appel d'offres TP190026 suivant lequel un contrat initial a été octroyé à « Longus équipement Inc. », pour la fourniture et la livraison un chargeur sur roues neuf 3,5 verges cubes avec un moteur neuf du fabricant, année 2019 ;

D'acheter un chargeur sur roues neuf 3,5 verges cubes avec un moteur neuf du fabricant, année 2019, avec les options supplémentaires énumérées ci-dessus, pour un montant total de 306 810,79\$, taxes incluses, conformément aux documents contractuels ayant fait l'objet de l'appel d'offres TP190026 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-903, tel qu'il appert du certificat n° 19-16571, émis le 20 juin 2019.

2019-474 RENOUVELLEMENT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX (2) CAMIONS DIESEL (4 X 2) NEUFS AVEC BENNE ÉPANDEUR ET CHASSE-NEIGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l'option prévue en faveur de la Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels employés lors de l'appel d'offres TP190025 suivant lequel un contrat initial a été octroyé à « Globocam (Montréal) Inc. » pour la fourniture et la livraison de camions diesel (4x2) neufs avec benne épandeur et chasse-neige, année 2019 et en conséquence :

D'acheter deux (2) camions diesel (4x2) neufs avec benne épandeur et chasse-neige, année 2019, pour un montant total de 525 651,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents contractuels ayant fait l'objet de l'appel d'offres TP190025 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-905, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13579, émis le 20 juin 2019.

2019-475 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'approvisionnement magasin à « St-Germain égouts et aqueduc Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 912 883,60 \$, taxes incluses, sujet aux fluctuations, à la hausse ou à la baisse des quantités en fonction de la planification et des situations d'urgences pouvant intervenir durant la prochaine année, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190032 ;

D'imputer cette dépense selon la disponibilité financière en lien avec la planification annuelle des travaux ou des situations d'urgence rencontrer pour des travaux d'égouts ou d'aqueduc, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13513, émis le 17 juin 2019.

2019-476 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DU TERRAIN DE TENNIS ET DE BALLON-PANIER DU PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation du terrain de tennis et de ballon-panier au parc Valois à « Les Entreprises Ventec Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 948 759,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1922-18184B ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13569, émis le 19 juin 2019.

2019-477 OCTROI D'UN CONTRAT – AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LANTHIER, ENTRE L'AVENUE DU GOLF ET L'AVENUE CARTIER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'ajout de cases de stationnement sur l'avenue Lanthier, entre l'avenue du Golf et l'avenue Cartier, à « Réhabilitation Du O Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 129 806,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1926-19028 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-834, 22-417-12-858 et 22-418-02-875, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13556, émis le 19 juin 2019.

2019-478 OCTROI D'UN CONTRAT – L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET L'INSPECTION DES SYSTÈMES GICLEURS, PANNEAUX ANNONCIATEURS ET COMPOSANTES DE PROTECTION INCENDIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat à « Prévention Incendie Safety First Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 700 000 \$, taxes incluses, dont 65 000 \$, annuellement, pour le volet entretien des bâtiments et 75 000 \$, annuellement, pour le volet construction. Soit un total de 280 000\$ pour les années fermes de 2019 et 2020 et en option, selon le besoin pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

D'imputer la dépense annuelle de 140 000 \$, taxes incluses aux postes budgétaires 02-877-10-534 et 22-418-92-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13319, émis le 19 juin 2019.

2019-479 OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE VOIE INCENDIE EN BÉTON AU CENTRE AQUATIQUE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour la construction d'une voie incendie en béton au centre aquatique de la Ville de Pointe-Claire à « Réhabilitation Du O Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 247 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1925-19107 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-410-22-765, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13558, émis le 20 juin 2019.

2019-480 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉPARATION DE LA TOITURE ÉLASTOMÈRE DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « LK Toitures », pour un montant total de 23 275,07 \$, taxes incluses, pour la réparation de la toiture élastomère de l'aréna Bob-Birnie (bassins A, B et C) ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 632 297,64 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-62-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13546, émis le 19 juin 2019.

2019-481 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE CARTIER ET DES SENTIERS, ENTRE L'AVENUE VAL-SOLEIL ET L'AVENUE DE L'HORIZON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Motexa Inc. », pour un montant total de 2 035,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'embellissement de l'avenue Cartier et des sentiers, entre l'avenue Val-Soleil et l'avenue de l'Horizon ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la somme de 101 020,49 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-852, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-417-12-852, émis le 17 juin 2019.

2019-482 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
L'INSTALLATION DE SIGNAUX CLIGNOTANTS POUR
TRAVERSES PIÉTONNIÈRES EN DIVERS ENDROITS DE LA
VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec
« Signalisation Kalitec Inc. », pour un montant total de 654,21 \$,
taxes incluses, pour l'installation de signaux clignotant pour traverses
piétonnières en divers endroits de la Ville ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu
avec cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la
somme de 62 062,24 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il
appert du certificat n° 19-13548, émis le 20 juin 2019.

2019-483 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA
FOURNITURE DE BACS ROULANTS POUR LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Gestion
USD Inc. », pour un montant total de 17 500 \$, taxes incluses, pour
la fourniture de bacs roulants pour la gestion des matières
résiduelles ;

D'autoriser en conséquence une majoration au contrat intervenu
avec cette compagnie, faisant passer le montant total du contrat à la
somme de 192 817,90 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-407-02-732, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 19-13580, émis le 20 juin 2019.

2019-484 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES CRITÈRES
D'ÉVALUATION – SERVICES D'UN FOURNISSEUR DE
COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour retenir les
services d'un fournisseur de collecte et de transport des matières
recyclables, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des
offres prévu à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du
Québec* (système dit « appels d'offres – qualité à une enveloppe,
incluant le prix ») ;

D'approuver les critères de sélection et les critères d'évaluation
devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être
lancé à cet effet, tels que lesdits critères apparaissent à la section
« Description » du dossier décisionnel 19-470-13535.

2019-485 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES D'UN FOURNISSEUR DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE DÉCHETS, D'ENCOMBRANTS, DE MATIÈRES ORGANIQUES ET DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat pour retenir les services d'un fournisseur de collecte et de transport de déchets, d'encombrants, de matières organiques et de conteneurs semi-enfouis, d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (système dit « appels d'offres – qualité à une enveloppe, incluant le prix ») ;

D'approuver les critères de sélection et les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-470-13533.

2019-486 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juillet 2019, telle que présentée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-487 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 2 JUILLET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 2 juillet 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines.

2019-488 NOMINATION – MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE REPRÉSENTANT L'EMPLOYEUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement QUE madame Julie Robinson remplace Me Jean-Denis Jacob sur le comité de retraite de la Ville ;

DE nommer madame Julie Robinson pour agir en tant que membre du comité de retraite de la Ville de Pointe-Claire pour le reste du mandat de trois (3) ans qui avait été octroyé le 12 septembre 2018.

2019-489 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE lever la séance à 21 h 15.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière